

Le RNE remplace le Kbis

Depuis 2024, le Registre National des Entreprises (RNE) remplace le Kbis pour les démarches administratives. Une fois votre formalité enregistrée, vous pouvez accéder à votre extrait RNE sur data.inpi.fr

Besoin d'un Kbis ? Voici comment faire

Si vous avez tout de même besoin d'un Kbis à jour, vous pouvez le commander directement depuis le site www.infogreffe.fr

Vous pouvez aussi récupérer gratuitement et simplement le kbis d'une de vos sociétés depuis votre espace <http://monidenum.fr/> Vous pourrez ainsi obtenir des kbis dès que vous en aurez besoin, et ce, gratuitement tout au long de la vie de votre entreprise.

<https://www.legalstart.fr/monidenum/guide-obtenir-kbis/>